

LOCATION

Commune déléguée de Genneteil

SALLE DES LOISIRS

16, rue de l'Assemblée - Genneteil

Capacité : jusqu'à 200 personnes

mairie.genneteil@noyant-villages.fr / 02.41.82.10.85

Fiche détaillée de la salle des fêtes de Genneteil

locataire :

date de location :

SALLE DES FETES DE GENNETEIL		Demi-journée Semaine	Journée semaine	Week-end	
PARTICULIERS ET ENTREPRISES	COMMUNE	70 €	140 €	215 €	
	HORS COMMUNE	80 €	200 €	310 €	
ASSOCIATIONS	COMMUNE	But lucratif	/	140 €	1ère manifestation gratuite puis 215€
		But non lucratif	gratuit	gratuit	gratuit
	HORS COMMUNE	But lucratif	80 €	200 €	310 €
		But non lucratif	70 €	140 €	215 €
VIN D'HONNEUR		/	/	/	

- mise à disposition de vaisselle, quantité demandée :

CONDITIONS FINANCIERES

À titre gratuit

À titre onéreux

Coût de la location de la salle : €

Cautions : salle de 500 € et 100€ ménage.

Les cautions seront prélevées en cas de manquement au règlement intérieur.

À Genneteil, commune déléguée
De Noyant-Villages,
le

Benoit MUSSAULT
Maire délégué,

Signature du locataire
(précédée de la mention « lu et approuvé »)